

**VILLE DE PULNOY**  
CR N°2015/ - 96/SA/MAG

**Réunion Conseil Municipal du 25 JUIN 2015**

Etaient présents : MM PICCOLI NICOLA ANDRE PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ DUSSIAUX PELTIER  
BADER ROYER LAGO WEHRLLEN CASTELA SIMON JEANDEL GAUCHÉ MARCHAL-BATT AMOUROUX  
PIGNOT HAUSERMANN BOHN ENEL

Absents excusés :

D. ZIETERSKI a donné pouvoir à F. PERROLLAZ  
N. JACOB a donné pouvoir à G. NICOLA  
M-L MASSON a donné pouvoir à V. BADER  
V. BRETON a donné pouvoir à S. DUSSIAUX  
D. DEVITERNE a donné pouvoir à P. HAUSERMANN

Secrétaire : S. PIGNOT

Approbation du compte rendu de la séance du 21 mai 2015: pas d'observation  
Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du  
code Général des Collectivités Territoriales : pas d'observation.

**1) Modalités de prélèvement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

G. Nicola explique l'objet de la délibération.

Le Maire ajoute qu'il est intéressant de constater que le dispositif est une péréquation horizontale au titre de la solidarité communautaire. La nouveauté consiste dans le nouveau mode d'approbation du reversement, puisque les conseils municipaux doivent maintenant délibérer.

Le Maire donne les montants dont les communes de l'agglomération sont redevables.

C. Simon demande ce qui se passe si une commune ne délibère pas pour approuver le mode de reversement.  
G. Nicola répond que l'ensemble du dispositif est alors remis en question.

Le Maire précise que le conseil communautaire a délibéré à ce sujet.

Vote : à l'unanimité

**2) Service cantine scolaire : actualisation des tarifs pour l'année scolaire 2015-2016 et modification du règlement intérieur**

A. André donne lecture du projet de délibération et précise que de plus en plus d'enfants viennent à la cantine en apportant leur repas.

Le Maire précise que le prix du repas facturé à la commune par API a augmenté de 1 centime mais vu la faible augmentation, il a été décidé de ne pas la répercuter sur le tarif aux familles.

I. Bohn propose d'instaurer un permis à points pour les enfants de maternelles. Les enseignantes le pratiquent.

Le Maire répond qu'il a en effet été constaté des comportements vifs, craignant de moins en moins l'autorité. Il faut dire que les journées des enfants sont longues. Le règlement intérieur prévoit pour ces cas qu'une rencontre avec les parents aura lieu, pour trouver les solutions adaptées. Il s'agit de responsabiliser les parents, sachant que ce sont des cas particuliers. Le permis à points pourrait être envisagé pour les plus grands.

Il est important de travailler sur les activités avec un but principal : laisser les enfants s'ébattre dehors autant que possible.

A. André ajoute que si les rencontres avec les familles ne résolvent pas les problèmes, l'instauration du permis à points pourra être envisagée.

I. Bohn ajoute qu'un enfant de 3 ans sait parfaitement ce qu'il a le droit de faire et ne pas faire.

Le Maire répond qu'il est important d'avoir une liaison parents/enseignant/animateur.

Vote : 4 contre (D. Deviterne – P. Hausermann – I. Bohn – J. Enel)  
23 pour

**3) Service périscolaire maternel : actualisation des tarifs pour l'année scolaire 2015-2016 et modification du règlement intérieur**

A. André explique l'objet de la délibération.

Vote : 4 contre (D. Deviterne – P. Hausermann – I. Bohn – J. Enel)  
23 pour

**4) Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) : maintien des tarifs pour l'année scolaire 2015-2016 et modification u règlement intérieur**

A. André donne lecture de la délibération.

I. Bohn demande si les parents vont être avertis de ces 15 minutes supplémentaires par jour.

A. André répond qu'un courrier a été fait aux parents en ce sens. De plus, l'information a été donnée dans chaque conseil d'école. Les retours ont été positifs.

Le Maire ajoute que le comité de pilotage a statué sur des TAP d'une heure pour permettre aux enfants d'avoir une petite pause, de se défouler, entre la fin de l'école et les TAP.

I. Bohn répond que les enfants seront en effet moins énervés.

Le Maire précise que ce TAP est un temps nouveau, qui mérite des aménagements dans l'intérêt des enfants et des familles.

Vote : 4 contre (D. Deviterne - P. Hausermann – I. Bohn – J. Enel)  
23 pour

I. Bohn explique que le groupe opposition ne vote pas contre le quart d'heure supplémentaire mais contre la non-gratuité du service.

**5) Service garderie du mercredi : maintien des tarifs pour l'année scolaire 2015-2016**

A. André lit la délibération.

Le Maire pensait qu'il y aurait plus de demandes concernant la garderie du mercredi. Les mamans se sont organisées. La municipalité souhaite cependant continuer à proposer ce service.

Vote : à l'unanimité

**6) Mission ados : actualisation des tarifs pour l'année scolaire 2015-2016**

S. Dussiaux explique qu'il est constaté depuis 2 ans une baisse de fréquentation de la mission ados.

Le Maire précise que les prix des créneaux ou des stages d'été qui peuvent être onéreux pour les jeunes peuvent être payés à travers la bourse aux projets.

La différence de tarifs entre les pulnéens et les extérieurs est faible car il n'est pas rare que les jeunes Pulnéens viennent avec des copains de Seichamps ou de Cerville. Il ne faut pas oublier que le collège Edmond de Goncourt dessert aussi ces 2 autres communes.

Les tarifs de la mission ados sont volontairement faibles car ce service a une vraie mission de prévention de la délinquance.

Le service est assuré par 2 animateurs exceptionnels, qui sont attentifs aux jeunes qui sont en souffrance.

Certains jeunes n'ont pas forcément envie de demander de l'argent à leurs parents pour payer leurs activités. Ces bas tarifs leur permettent de les payer avec leur argent de poche.

Concernant la baisse de fréquentation, le Maire rappelle que lorsqu'elle était adjointe à la famille et qu'elle a créé la mission ados, il y avait 1700 jeunes sur la commune.

Aujourd'hui, on constate que la tranche d'âge 0-14 ans comprend 800 jeunes et celle des 15-29 ans 850. On comprend donc pourquoi la mission ados est moins fréquentée, la cause est démographique.

M. Ogiez souligne le travail fait par la mission ados lors de l'été en fête. Le spectacle produit a été une vraie vitrine de ce qu'est la mission ados. C'est porteur pour l'avenir.

Le Maire souligne l'importance pour ces jeunes de se produire en public, d'être valorisés.

Vote : à l'unanimité

**7) Adhésion au groupement de commandes coordonné par le Grand Nancy pour l'achat d'électricité : approbation de l'acte constitutif**

F. Perrollaz explique que les tarifs d'électricité vont être déréglés. Un regroupement des commandes permet de proposer aux acteurs économiques des masses critiques d'achat et d'obtenir des prix fixes pendant 2 ans.

Le Grand Nancy assurera la mission de coordination, rémunérée à 0,40€ par mégawatt, comme le prévoit l'acte constitutif. Au vu de la consommation des bâtiments concernés, cette contribution représentera environ 580€ pour la commune.

Depuis la proposition du Grand Nancy de constituer un groupement de commande, 43 communes, 5 EPCI et 7 autres partenaires (dont l'ADUAN) ont répondu favorablement, représentant 330 points de livraison.

Le groupement de commande concerne les bâtiments alimentés par les tarifs jaunes (hôtel de ville, centre technique, centre socio-culturel, complexe sportif pour Pulnoy) et les tarifs verts pour les acteurs économiques.

Le Grand Nancy propose également une clause de fourniture d'un bâtiment en électricité 100% énergie verte. F. Perollaz propose de retenir le site de l'hôtel de ville.

G. Royer regrette que l'ouverture des marchés en électricité et gaz annoncée comme devant entraîner une baisse des prix se soit finalement traduite par une augmentation des prix. Ce sont les groupements d'achat qui ont fait baisser les prix.

Le Maire informe que la mutualisation est en marche. A Pulnoy, une réflexion est engagée pour faire un groupement de commande avec d'autres communes pour la fourniture des tarifs bleus, le Grand Nancy ne faisant pas de proposition en ce sens.

Vote : à l'unanimité

**8) Occupation de la salle Roger Galmiche par l'ASPTT : remboursement du montant de la location à l'association**

D. Peltier rappelle l'historique de la demande.

Le Maire précise que l'assemblée générale s'est très bien passée.

Vote : à l'unanimité

**9) Mise en place de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure**

Le Maire fait part au Conseil que Patrice Lago, rapporteur de la question en commission, ne rapportera pas la délibération et ne participera pas au vote, étant partie prenante du fait de son activité professionnelle.

G. Nicola lit la délibération et ajoute que la ville a souhaité se faire accompagner dans cette démarche, par sécurité juridique, par le cabinet Refpac.

Le Maire précise que, lors de l'analyse du recensement des surfaces opéré par Refpac, les préoccupations de la municipalité ont été d'une part de préserver les petits commerces et d'autre part d'harmoniser la taxe sur le territoire de la porte verte.

B. Jeandel demande si le montant approximatif des recettes est connu.

Le Maire répond qu'il pourrait se monter à 43 000€. Suite au passage du technicien de Refpac, certains commerces ont retiré une partie de leurs enseignes. Il est important de préciser que les petits commerces seront exonérés.

Vote : à l'unanimité

Fait à Pulnoy, le 30 juillet 2015

Le Maire,



Michelle PICCOLI



Le secrétaire de séance,



Sébastien PIGNOT

